

Le 6 juillet 2021

## Communiqué

### Pourquoi je suis favorable à l'obligation vaccinale des soignants

En ce début d'été, nous retrouvons le plaisir des sorties conviviales, des événements culturels des libertés d'aller et venir. L'amélioration de la situation sanitaire nous laisse entrevoir des jours meilleurs. Cependant, à l'aube d'un risque grandissant de reprise épidémique, elle ne doit pas nous faire oublier que **le combat contre la Covid n'est pas terminé.**

Je suis convaincue que notre meilleure arme dans la guerre contre la pandémie est la vaccination. Pourtant chaque jour, nous n'utilisons pas des centaines de milliers de doses disponibles. La question est aujourd'hui posée de la vaccination obligatoire et particulièrement de celle des soignants.

C'est avec ce regard de professionnelle que je souhaite témoigner :

Infirmière auprès de personnes en situation de handicap particulièrement fragiles, j'ai entrepris de me faire vacciner contre la grippe : car transmettre le virus de la grippe à un insuffisant respiratoire peut le tuer.

**La covid tue les personnes fragiles.** Les soigner, c'est les protéger du risque de contracter le virus. Aussi, mon éthique professionnelle m'oblige. Pas pour me protéger moi, mais pour les protéger elles, car je suis dans une relation de proximité physique avec elles.

La question se pose de la formation en institut de soins infirmiers ou en école de formation paramédicale. A l'évidence, il faut remettre au programme un enseignement éclairé sur le processus vaccinal : rappeler qu'il s'agit d'un **acte collectif d'immunité de groupe**. Quand une communauté est vaccinée, tout le monde est protégé, même ceux qui ne peuvent pas recevoir le vaccin.

La stigmatisation des soignants n'est pas le sujet ! C'est l'individualisme et l'absence du sens collectif qui pose question. Nous sommes tous embarqués dans la pandémie, nous devons la combattre de concert.

Aussi, si une loi devait être soumise au Parlement pour inscrire le vaccin contre la COVID à la liste des vaccins obligatoire des soignants, je la voterais sans hésitation.

Résidence Les Pascalines 17 jardin des Balmes 42120 Le Coteau Tél 04 77 72 71 82  
Assemblée Nationale Bureau 5813 126 rue de l'université 75007 Paris



nathalie.sarles@assemblee-nationale.fr



www.nathaliesarles.fr



www.facebook.com/nathaliesarlesLoire5/